DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/10/2024. Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, FLANDRIN-VAISSIERES Cynthia.

Avaient donné pouvoir: CARNEIRO Jean-Marc à BAHUT Cécile, ROSSETTO Claudine à ABOULGHAZI Naziha, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents

: 26

Votants

: 29

Pour

:29 •

Contre Abstention

OBJET: DÉLIBÉRATION N° 2024-158 - MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE LA RUE **JACQUES BREL**

M. BRUGÈRE, rapporteur, rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La commune de Saint-Jory souhaite rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard, respectivement assassinés les 16 octobre 2020 et 13 octobre 2023 lors d'attaques terroristes, dans l'exercice de leur métier de professeur.

L'école est un rempart. La liberté, l'égalité et la fraternité et la laïcité sont des valeurs qui nous unissent et nous rassemblent. C'est pourquoi il est proposé de modifier comme suit la dénomination de la rue Jacques Brel:

- Voie entre l'école Georges Brassens et le collège Simone Veil : rue Samuel Paty (1973-2020).
- Voie entre le chemin du Tucol et le collège Simone Veil : rue Dominique Bernard (1966-2023).
- Parvis de l'école Georges Brassens : parvis Jacques Brel (1929-1978)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les noms attribués à l'ensemble des voies communales précitées

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 2 9 OCT. 2024

ictor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-**DELMAS**

Accusé de réception en préfecture 031-213104904-20241022-DELIB2024158-DE Reçu le 24/10/2024

